



Désaignes (Ardèche)

## - AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

### **Identification de la Collectivité qui passe le marché :**

Commune de DESAIGNES

Correspondant : Monsieur François SOUBEYRAND, Maire de DESAIGNES

Mairie - 130, Place de la Mairie - 07570 DESAIGNES

Téléphone : 04.75.06.61.49 - Courriel : [mairie@desaignes.fr](mailto:mairie@desaignes.fr)

**Type de procédure** : Procédure adaptée passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

**Objet du marché** : Travaux d'alimentation en eau potable - Lot unique : Mise en conformité du captage de l'Hermet  
Type de marché de travaux : exécution

**Lieu d'exécution** : Commune de Désaignes - 07570 DESAIGNES

**L'avis concerne** : un marché public.

**Caractéristiques principales** : Les travaux objet de la présente consultation concernent des travaux sur 2 ouvrages de captages existants, la création d'un drain, la réalisation d'un ouvrage de réception des 3 captages, clôture et portail, travaux sur le réservoir.

**Prestations divisées en lot** : non

**Date prévisionnelle de début de la mission** : juillet 2021.

### **Conditions relatives au marché :**

- le financement de ce marché est assuré par le budget annexe « Service des Eaux »,
- les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous la forme d'un groupement,
- délai global de paiement : 30 jours,
- comptable public assignataire : M. le Trésorier de Lamastre,
- unité monétaire pour la gestion du marché : l'Euro,
- langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

### **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

La liste des documents à produire est détaillée dans le Règlement de la Consultation.

### **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants avec leur pondération :

\* la valeur technique (mémoire) notée sur 20 points. Le nombre de points obtenu sera affecté du coefficient de pondération de 60%,

\* le prix noté sur 20 points selon la formule suivante :  $20 \times (\text{prix le plus bas de l'offre recevable} / \text{prix de l'offre considérée})$ . Le nombre de points obtenu sera affecté du coefficient de pondération de 40%.

**Délai de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Lieu où l'on peut retirer le Dossier de Consultation :**

Les documents de consultation sont disponibles gratuitement sur le profil d'acheteur à l'adresse : <http://achatpublic.com>

**Adresse à laquelle les offres doivent être transmises :**

Les offres seront transmises par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation, à l'adresse suivante : <http://achatpublic.com>

**Date limite de remise des offres :** le vendredi 25 juin 2021 à 12h00

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

Toutes demandes de renseignements complémentaires ou questions doivent être déposées sur la plateforme de dématérialisation <http://achatpublic.com> au plus tard le jeudi 10 juin 2021.

**Instance chargée des procédures de recours :** Palais des Juridictions administratives - 184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cédex 03 - Téléphone : 04.87.63.50.00 - Courriel : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L.551-7 du CJA.
- Recours en contestation de la validité du contrat ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date de la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus toutefois être exercé après la signature du contrat).

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** le vendredi 28 mai 2021.